



Affaissement de mon plancher

Par **pat2112**, le **16/05/2015 à 12:10**

Bonjour, rn rnUn professionnel a divisé une surface habitable en quatre appartements et je me suis porté acquéreur de l'un d'eux il y a plus de 11 mois .rnJe le loue depuis environ 10 mois et depuis 2 mois mon locataire me fait remarquer que le carrelage se fissure et qu'un affaissement du plancher se produitrnJ'ai contacter mon vendeur professionnel marchand de bien je crois qui me dit de faire appel a mon assurance mais celle ci refuse me répondant que je n'ai pas de couverture juridique rnJe dois préciser que le vendeur a fait appel a des artisans pour les travaux et je lui est demandé de faire jouer sa garantie dommage ouvrage mais pas de nouvelles depuis .Que dois je faire ? quels sont mes recours ?rn rnMerci.

Par **chaber**, le **16/05/2015 à 14:49**

bonjourrn rn[citation] vendeur a fait appel a des artisans pour les travaux et je lui est demandé de faire jouer sa garantie dommage ouvrage mais pas de nouvelles depuis .Que dois je faire ? quels sont mes recours ? [/citation]rn rnA quelle date ont été effectuées ces transformations?rn rnLe maître d'ouvrage aurait dû s'assurer par une garantie Dommages Ouvrage.rn rnEn l'absence, recours au titre des art 1792 et 1792.1 du code civil, malheureusement à vos fraisrn rnArt 1792 rnTout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination.rnUne telle responsabilité n'a point lieu si le constructeur prouve que les dommages proviennent d'une cause étrangère.rnArt 1792.1rnEst réputé constructeur de l'ouvrage :rn1° Tout architecte, entrepreneur, technicien ou autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage ;rn2° Toute personne qui vend, après

achèvement, un ouvrage qu'elle a construit ou fait construire ;
3° Toute personne qui, bien qu'agissant en qualité de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, accomplit une mission assimilable à celle d'un locateur d'ouvrage

Par **pat2112**, le **16/05/2015 à 20:06**

Bonsoir
Les transformations ont commencées il y a un peu plus de 3 ans pour l'ensemble des appartements et le mien a été achevé juste avant juin 2014
Merci pour tous ses renseignements